

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **du 17 septembre 2015 à 18 h 30**,
sur convocation de Patrice GAUSSERAND, Président.

Présents : Martine SOUQUET, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ , Christian PERO, Michel HOSPITALIER, Michaële BOTT, Josette MONTEIL. Claude SEGUIER, Michelle LESOURD, Christelle BIROT,

Excusés : Patrice GAUSSERAND, Bernard DOAT, Michelle RIEUX, Marie-Christine BOUTONNET,

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu du 20 aout
Aides financières
Tarifs repas à domicile
Délibération Prime d'ancienneté
Questions Diverses.

Validation du compte rendu du 20 aout 2015

Unanimité

Aides financières

13 demandes ont été étudiées.

7 demandes ont été accordées pour un montant de 1028.86 en secours et 400€ de tickets eau

6 demandes ont été rejetées.

Depuis le début de l'année 2015, les aides attribuées s'élèvent à 4484 € en secours divers et 6895 € en tickets « eau »

Tarif repas à domicile

Après étude, les nouveaux tarifs de repas à domicile sont les suivants

7,30 le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont le revenu fiscal de référence du ménage n'excède pas 10 800 €

8,25 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont revenu fiscal de référence du ménage est supérieur 10 800 € à sans excéder 14 410 €

9,00 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont le revenu fiscal de référence du ménage est supérieur à 14 410 € sans excéder 16 800 €

9,50 € le prix du repas livré à domicile aux personnes âgées, malades ou handicapées dont le revenu fiscal de référence du ménage est supérieur à 16 800 €

9,50 € le prix du repas livré à domicile pour les invités des personnes âgées, malades ou handicapées

Unanimité

Délibération Prime d'ancienneté

Monsieur le Vice-Président propose de renouveler pour les Agents Territoriaux du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Gaillac, une prime d'ancienneté prenant en considération les critères suivants :

pour le calcul de la prime d'ancienneté seront pris en compte les périodes à compter de la date de nomination (stagiaire) complétées par les périodes validées.

par période de 5 années de service, l'Agent Territorial bénéficiera d'un jour indemnisé.

Le nombre maximum de jours indemnisés sera de 5 par Agent.

Unanimité

Le Président lève la séance à 21h heures .

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 21 octobre à 18h30 Salle des commissions.

**Le Vice-Président du CCAS,
Christian PERO.**